

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus :
15

Séance du 9 MARS 2026 à 19H00

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
11

Présents :

M. DE FEYTER
M. PRODÖHL

M. JAZBINSEK
Mme MEGEL
Mme NANTERN
M. SCHAEER
Mme GAMEL

Mme MALINI
Mme HOULLE
M. SZCZARBOWSKI
M. SCHAMBION

Nombre de procurations :
3

Absents excusés :

M. WAGNER
Mme MALIZIA
Mme ALTMEIER
M. SIEBERT

Procuration donnée à

Mme NANTERN
Mme MALINI
M. DE FEYTER

Secrétaire : Mme HOULLE

1. BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Sous la présidence de M. Antoine JAZBINSEK, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine l'exécution 2025 du budget principal qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT 2025	
RECETTES	1 024 745.52 €
DEPENSES	813 531.89 €
Résultat reporté N-1 (93427.73€ + intégration des résultats de l'AFUA Langefelder 1792.56 €)	95 220.29 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	306 433.92 €

INVESTISSEMENT 2025	
RECETTES	1 367 327.50 €
DEPENSES	1 017 318.35 €
Résultat reporté N-1 (-503450.45€ + intégration des résultats de l'AFUA Langefelder 770.97 €)	- 502 679.48 €
RESULTAT CUMULE (CHAP 001)	- 152 670.33 €
Corrigé par les RAR en RECETTES	99 000.00 €
Corrigé par les RAR en DEPENSES	160 800.00 €
RESULTAT CORRIGE A COUVRIR	- 214 470.33 €

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'examen par la commission des finances du 9 mars 2026,
Vu l'attestation de conformité établie par le comptable assignataire le 6 mars 2026,*

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de M. Bernard DE FEYTER, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le **Compte Financier Unique 2025 du budget principal**.

2. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le **Compte Financier Unique 2025 du budget principal**,

Considérant toutes les opérations effectuées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le **résultat de fonctionnement 2025 du budget principal** comme suit:

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026	Montant
Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	214 470.33 €
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	91 963.59 €
Chapitre 001 (rappel) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 152 670.33 €

POINTS DIVERS

PROGRAMME TRAME VERTE ET BLEUE - PLANTATIONS

Le Maire indique que les travaux de plantations seront effectués par WEYLAND PARCS ET JARDINS à partir du 11 mars 2026.

Sites : Bel Air, le long du chemin après l'antenne SFR et devant la salle des fêtes.

THERMOGRAPHIE AERIENNE EFFECTUEE PAR LA CA DE FORBACH PORTE DE FRANCE

Le Maire échange avec les Conseillers sur le survol récent de la Commune par un avion.

Cette prestation a concerné les communes membres de l'Agglomération de Forbach et de Freyming-Merlebach avec pour objectif de réaliser une thermographie aérienne pour identifier les déperditions de chaleur des bâtiments.

PROBLEMATIQUE DES FRELONS ASIATIQUES

Mme HOULLE demande si la Commune peut mettre en place des pièges à frelons.

Le Maire lui indique qu'il a été sensibilisé à ce problème lors de la dernière assemblée générale des Apiculteurs.

Mme GAMEL souligne que la présence de frelons est très dommageable aux abeilles des ruches, au regard de leur agressivité.

Une autre possibilité est de procéder à leur enlèvement.

Le Maire lui indique que la mise en place de pièges est à privilégier et ajoute que les installations individuelles ont une meilleure efficacité.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Eliane HOULLE
	